



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 31 janvier 2017

Communiqué de presse

INAUGURATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE SOLRE-LE-CHATEAU

Virginie Klès, sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, participe ce mardi 31 janvier, à 11h, à l'inauguration de la Maison de services au public (MSAP) de Solre-le-Château, aux côtés de Catherine Garnero, directeur régional Réseau et Banque du Nord à La Banque postale, Philippe Lety, maire de Solre-le-Château, Christian Brébant, délégué régional du groupe La Poste en Hauts de France et des partenaires de Pôle emploi, de GRDF, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne

Le Gouvernement a décidé, avec sept partenaires nationaux, La Poste, Pôle Emploi, GRDF, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la caisse centrale de la mutualité sociale agricole), de mettre en œuvre un plan de déploiement des MSAP.

Il vise à réduire les inégalités d'accès aux services en proposant une offre de proximité et de qualité. Accompagnés par des agents formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom, les usagers seront en un même lieu, renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, prévention santé, accès aux droits...

Piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le plan national de déploiement a permis la mise en place de 1 000 MSAP dans les zones rurales et périurbaines, au cours de l'année 2016, dont la moitié est hébergée dans des bureaux de Poste.

Une labellisation par la préfecture pour une offre de proximité et de qualité

Pour obtenir un financement (pouvant aller jusqu'à 35 000 euros par an, en fonction du montant des dépenses de fonctionnement de la MSAP), les MSAP doivent regrouper un certain nombre de services au public et respecter un cahier des charges.

La préfecture du Nord a joué un rôle de facilitateur, en mettant les acteurs, opérateurs et élus, en relation pour mener à bien les projets. Elle s'assure par ailleurs :

- qu'un ou plusieurs animateurs accueilleront, informeront et orienteront les usagers dans chaque MSAP, et qu'ils les assisteront dans certaines procédures ;
- que chaque MSAP dispose d'un outil informatique avec accès à internet à destination des usagers ;
- que les MSAP soient réparties de manière homogène sur tout le département.

Le sous-préfet salue le travail commun effectué en concertation avec la mairie, l'ensemble des opérateurs partenaires et les services de l'Etat.

Dans le département du Nord, sept bureaux de poste ont été labellisés MSAP en 2016, à Bachy, Fournes-en-Weppes, Lannoy, Gouzeaucourt, Mortagne-du-Nord, Renescure et Solre-le-Château et trois autres devraient l'être également au cours du 1er trimestre 2017, à Cassel, Coutiches et Fechain. D'autres MSAP, encore à l'état de projet, pourraient voir le jour au cours de l'année 2017.